

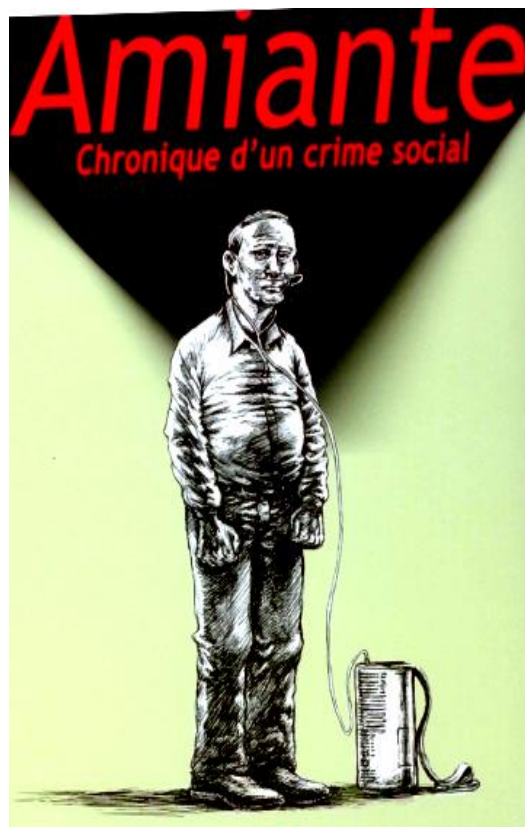
L'amiante ... encore et toujours, ou la chronique d'un crime social !

Le 15 mars dernier, le CHSCT/MRF découvre aux ateliers du MP de Fontenay une pâte amiantée. Après enquête, il s'avère que cette pâte contenant de l'amiante continue d'arriver dans nos ateliers du MP, du MF67, du MF77, ..., notamment sur les ponts et réducteurs des essieux. Le plus grave, c'est que depuis plusieurs années, les agents poncent cette pâte, ce qu'il y a de pire pour produire en abondance des fibres d'amiante respirable. Parmi les nombreux accidents liés à l'amiante sur MRF vécus depuis des années, celui-ci est à notre sens un des plus graves. La direction tente malgré tout, comme à son habitude, de minimiser les faits et joue la montre en attendant la réforme des matériels amiantés. Pendant que les agents continuent de risquer leurs vies ...

La RATP invente le risque amiante maîtrisé, on en pleure ou on en meurt ...

Dans le milieu des années 90 et les premiers procès perdus par la RATP sur l'amiante, celle-ci invente la notion du risque maîtrisé pour éviter d'éradiquer ce cancérigène mortel de ses matériels. Ce concept fait peut-être joli en apparence, mais le fait est qu'elle ne maîtrise rien du tout ! Combien d'accidents liés à l'amiante dans nos ateliers ? Impossible de le savoir, on a arrêté de compter. La seule défense de la RATP, ce sont les moyens mis en place pour « nous protéger ». Mais là encore, ce ne sont que des apparences. Les missions PRPS locales et de département, la cellule toxicologique, les coupes éclatées de matériel, les suivis des produits, rien n'empêche toutes nos expositions accidentelles.

Ce que la direction oublie volontairement de dire, c'est que la loi ne lui impose plus seulement de mettre les moyens, elle la contraint à des résultats. Et force est de constater que la seule chose qu'elle protège, ce sont ses bénéficiaires toujours plus grands. Pour notre protection, il faudra encore attendre !



**Combien d'entre nous, de nos collègues, feront les frais de leur laxisme ?
Combien feront-ils d'économies sans se préoccuper de nos vies.
C'est à nous d'en décider, maintenant !**

Que peut - on faire maintenant ? Privilégier les démarches collectives !

Personne ne peut malheureusement revenir sur ce qu'il s'est passé. Les conséquences d'une exposition aux fibres d'amiante sont irréversibles. Certains agents ne contracteront jamais de maladie, d'autres en auront peut-être dans 15 ou 20 ans. Il n'y a aucun traitement, ni préventif ni curatif. Solidaires RATP préconise à tous les agents de demander une fiche d'exposition accidentelle, et en priorité tous ceux qui ont pu travailler ou être présent dans toutes les équipes ponts et essieux de MRF. La médecine du travail décidera ensuite de nous placer ou non en suivi médical renforcé (SMR), pour ceux qui n'y étaient pas déjà. Le seul but étant de savoir le plus vite possible si l'agent développe un cancer de l'amiante, car même si cette maladie tue, certains vivent avec selon le degré et la forme de ce cancer (mesothélium, cancer de la plèvre, ...).

Pour le présent et le futur, il faut nous organiser, tous ensemble, afin de contraindre la RATP à privilégier notre santé au détriment de ses bénéficiaires. Souvent, ce type d'accidents ne touche qu'un matériel, voir qu'un atelier. Cette fois, ce sont tous les Ateliers de Maintenance Patrimoniale qui sont impactés. Nous devons tenter de rassembler tous les agents concernés afin de faire plier la direction, qui ne doit pas cette fois s'en tirer à bon compte, avec au mieux une petite tape sur les doigts ! De même, si des démarches juridiques doivent être entreprises (mains courantes, dépôt de plaintes, courrier au procureur de la république, ...) elles auront plus de poids si elles sont nombreuses. Devant la justice ou dans nos ateliers au quotidien, ensemble, on est toujours plus forts !

Seul nos collectifs peuvent nous aider contre tous ces empoisonneurs à répétition !

Les dangers accentués demain, sans les CHSCT ni les DP !

Si les accidents sont légions depuis plusieurs années, et que beaucoup de choses sont déjà à améliorer, à commencer par le traitement par la direction de ces accidents, tout cela pourrait être pire. Car avec la disparition des CHSCT au mois de novembre, s'apercevoir que l'on ponce de l'amiante ou que l'on travaille à son contact sera presque impossible. En effet, la plupart des accidents survenus ces 20 dernières années l'ont été par les élus du CHSCT, pas par la direction ! Et ce ne sont pas les commissions « santé » des futurs CSE, avec des moyens et des prérogatives réduites qui vont nous aider à détecter ces accidents graves. La RATP pourra enfin dire qu'il n'y a plus de problème « amiante », car lorsqu'on ne cherche plus, on ne risque pas de trouver !



Solidaires RATP se tient à disposition de tous les agents pour les informer et soutenir tous ceux qui voudront se défendre et défendre leurs droits !